





INSCRIPTION <u>prise en charge</u> par le Rectorat de Toulouse Agrégations, CAPES, CAPLP, CAPET, CPE internes enseignants Année Universitaire 2018 2019

- 1 La fiche d'inscription administrative, *complétée et signée*.
- 2 La copie d'une pièce d'identité *en cours de validité*
- 3 La photo d'identité *portant au dos vos nom et prénom* (obligatoire pour la délivrance de la carte MUT), ou inscription à l'ESPE en 2017 2018, vous munir de la carte MUT de l'année précédente
- 4 La copie de la dernière attestation de couverture sécurité sociale à laquelle vous êtes rattaché-e
- 5 Le numéro INE, attribué par le dernier établissement fréquenté, pour les publics ayant effectué au moins une inscription depuis 1994-95 dans un établissement français d'enseignement supérieur.
- 6 Copie au format papier de l'autorisation à vous inscrire avec l'indication de la prise en charge du coût de la formation par le Rectorat au titre de l'année 2018 2019.

ನನನನ

Le dossier dûment <u>complété et signé</u> doit être remis sur la chaîne d'inscription (au rendez-vous indiqué sur la fiche d'inscription ou en consultant le calendrier de la chaîne). Vous présentez obligatoirement <u>les pièces demandées</u> à l'adresse suivante :

ESPE Toulouse Midi-Pyrénées, Service de la scolarité 56, avenue de l'URSS – 31 000 – TOULOUSE

Pour toute information relative à la procédure, adresser votre question à l'adresse suivante : espe.scolarite@univ-tlse2.fr

TRES IMPORTANT: A l'issue de votre inscription administrative, vous sera délivrée une carte MUT. Elle permettra l'accès à la restauration, à la médiathèque, ainsi qu'à toute information via l'ENT de l'ESPE Toulouse Midi-Pyrénées.